

ÉDITO

Chers actionnaires,

La récente publication des résultats annuels de l'exercice 2022 a permis de rappeler l'excellence du millésime 2022 pour FDE avec une augmentation significative des volumes d'énergies produits au niveau gaz, électricité et chaleur, dans un environnement de prix porteur permettant une forte progression de tous les agrégats financiers du groupe.

Ces résultats montrent surtout que le modèle de production décentralisée d'énergies valorisées en circuits courts avec une structure légère et agile est particulièrement adapté à une transition écologique profitable.

C'est un modèle particulièrement efficace d'un point de vue financier puisque chaque euro de revenu supplémentaire contribue directement au résultat net du groupe. C'est aussi un modèle particulièrement efficace d'un point de vue environnemental, comme nous le démontrons au quotidien en étant le seul producteur d'énergie coté en France qui évite le plus d'émissions de CO₂ par an avec 2.7M de tonnes d'émissions de CO₂eq évitées sur l'exercice passé.

L'exercice a également été excellent d'un point de vue stratégique puisque nous avons réussi à élargir le périmètre opérationnel et géographique de nos activités avec l'acquisition de Cryo Pur afin de nous positionner efficacement sur la production de BioGaz Liquéfié (bio-GNL ou LBG) et de BioCO₂, deux gaz dont la demande est en pleine croissance au niveau européen et qui sont amenés à prendre une place significative dans notre portefeuille de solutions bas carbone.

L' excellente dynamique de l'exercice 2022 devrait se poursuivre sur l'exercice 2023 avec une série de nouveaux projets en cours de préparation. Restez à l'écoute !



LE CHIFFRE

48%

comme la croissance
annualisée du chiffre d'affaires
du groupe depuis 2017



| **Julien Moulin,**
Président de FDE



Excellents résultats annuels 2022

Des revenus en hausse de 156% pour s'établir à 26,2 M€, un EBITDA en croissance de 460% pour atteindre 16,4 M€ et un résultat net en forte hausse de 2569% à 7,2 M€ : tous les agrégats financiers de l'exercice clôturé le 30 juin 2022 se sont améliorés grâce à une augmentation des volumes d'énergie produits combinée à une dynamique des prix favorable.

L'endettement du Groupe reste faible avec un ratio endettement net sur fonds propres s'établissant à 50% à fin juin 2022 et une dette nette qui représente uniquement 1,94x l'EBITDA en 2022.

La solidité du plan d'affaires du groupe permet de bénéficier de la confiance continue de nombreux partenaires bancaires et financiers comme le démontre à nouveau



la levée d'obligations vertes auprès d'Edmond de Rothschild Asset Management (EDRAM) en septembre 2022.

Les financements levés permettent au Groupe de limiter l'utilisation de ses fonds propres et de maintenir un coût du capital compétitif, avec un cout de la dette moyen de 4,2% (et une maturité moyenne

de 6 ans). Ce qui combiné avec la génération de cash très saine du groupe permet d'envisager avec sérénité la prochaine phase d'investissements prévus pour atteindre les objectifs FY2026 récemment annoncés, à savoir 100M€ de chiffres d'affaires pour 50M€ d'EBITDA et 10 M de tonnes de CO₂eq évitées par an.

Le gaz de mine de FDE mis en avant par le Président Macron

Le président Emmanuel Macron dans son long interview télévisée avec France 2 du 26 octobre a confirmé une nouvelle politique énergétique plus pragmatique en louant la production domestique de gaz du Nord et de l'Est de la France qui est et continuera d'être développée dans le respect des règles environnementales les plus strictes.

Notre groupe est, depuis une dizaine d'années, un ardent défenseur du développement de la production locale d'énergie bas carbone pour les consommateurs locaux afin de réduire l'empreinte carbone de l'énergie utilisée et d'améliorer la résilience des régions/pays où l'énergie est produite.

Nous espérons que cette prise de conscience sera suivie d'actions concrètes avec notamment l'accélération effective des autorisations de développement de la production domestique d'énergie à faible émission de carbone.

Réforme du Code Minier

L'Ordonnance n° 2022-1423 du 10 novembre 2022 publiée au JO du 11 novembre finalise la réforme du code minier nouveau. Elle apporte les derniers ajustements nécessaires pour rendre enfin possible le transfert à un concessionnaire tel Gazonor des ouvrages de décompression et puits de mine, actuellement propriétés de

l'Etat. Ce transfert est nécessaire pour réutiliser les ouvrages miniers existants afin d'installer les prochains sites de production de gaz de mine, le gaz fatal que Gazonor capte afin d'éviter son rejet à l'atmosphère et valorise, en circuits courts, sous forme de gaz, d'électricité et chaleur dans les Hauts-de-France.

Prochaines étapes : publication dans les prochains jours du Décret d'application puis des arrêtés par le Préfet de Régions pour l'utilisation de 7 nouveaux sites dans les Hauts-de-France.





Démarrage du projet Cryo Pur en Norvège

L'équipe de notre filiale, Cryo Pur, a achevé avec succès le démarrage de l'équipement d'épuration et de liquéfaction du biogaz pour le compte de Renevo, à

Stord en Norvège. Il s'agit de la plus grosse unité livrée à ce jour : elle permet de traiter jusqu'à 750 m³/h de biogaz pour produire 8t/j de bio-GNL et 11t/j de CO₂. Cette première

installation en appelle d'autres dans les pays scandinaves, un marché propice au développement du bio-GNL et du Bio-CO₂.



Contact actionnaires

✉ ir@francaisedelenergie.fr ☎ 03 87 04 34 51
Par courrier : Avenue du District
57 380 PONTPIERRE



Retrouvez toute l'actualité
de notre Groupe sur notre page
Linked In Française de l'Énergie